Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261103-CMNE2026_107-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

# REGISTRE
# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
## Séance du 03 novembre 2026

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 19 |
| Présents | 12 |
| Pouvoirs | 6 |
| Pour | 18 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| | |
|---|---|
| Date de convocation | 27 octobre 2026 |
| Secrétaire de séance | Christine BOUCHET |

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

***Présents :*** Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Christine BOUCHET, Pierre LE FLOCH, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, *Nolwenn CLEMENT-STOLL,* Pascal ANTONETTI, Christophe MALARDÉ

***Absents excusés ayant donné pouvoir :*** *Jonathan GRAIGNIC donne pouvoir à Pascal ANTONETTI ; Virginie BESNARD donne pouvoir à Christophe MALARDÉ ; Marion RADI donne pouvoir à Sonia KERNEN-BELLEC ; Vincent LE HAY donne pouvoir à Yves de BON ; Natacha PINHAS donne pouvoir à Pierre CARRÉRIC ;Anne DENEUVE donne pouvoir à Virginie ROBERT ;*
***Absent non excusé*** *:* Sébastien HELLEGOUARCH

**2026/107** — ***Centre de gestion du Morbihan – Convention d'adhésion à la mission « PAYE » 2027-2032***

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs à destination des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune fait appel au Centre de Gestion du Morbihan pour la prestation Paye. La collectivité confie au centre de gestion le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, sur la base des informations fournies à cet effet par celle-ci.

Le CDG 56 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés, dans le cadre d'une convention, des prestations dans le domaine suivant :

***Prestation PAYE***

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et au tarif propre à la mission pour l'année en cours. Le tarif de la mission est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Pour la commune d'Inguiniel, l'intérêt du recours à un tel service est de bénéficier de l'expertise du CDG 56 afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et de ses services.

Aussi, est-il est proposé au Conseil municipal de signer la convention précitée proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants,

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261103-CMNE2026_107-DE

***Le Conseil municipal*** **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à *la mission gestion de la PAYE* du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

- **DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

La secrétaire de séance




